

**ENQUETE PUBLIQUE  
LIAISON RD165-RD523 // COMMUNE DU VERSOUD**

**REGISTRE INTERNET  
MIS A JOUR LE 03/02/2017**

NUMERO	OBSERVATIONS
1	<p>Wed, 11 Jan 2017 18:25:43 +0100 [11/01/2017 18:25:43 CET]</p> <p>enqueteur.liaisonroutiere@ville-leversoud.fr</p> <p><b>Enquête publique</b> Mr et Mme DEVILLERS Jean-Paul</p> <p>698 Route de Chambéry 38420 LE VERSOUD</p> <p>Monsieur, nous vous remercions de votre attention retenue lors de notre entretien.</p> <p>Comme convenu nous vous adressons nos observations, préoccupations que porte le projet de ce rond-point placé devant notre habitation .</p> <p>A la lecture du projet présenté, il semble qu'il a été modifié. Initialement, le rond-point était placé vers le milieu du champ et plus éloigné de la route.</p> <p>Concernant le calcul du bruit pour 2036 nous semblera très aléatoire, qu'en sera t-il à l'achèvement des travaux ?</p> <p>L'accès au rond-point situé devant notre maison est-il juste pour les 4 villas en bordure de route? (sens interdit )</p> <p>Pour les aménagements ( espaces végétaux) surtout en face de chez nous, pourraient-ils être relevés par des talus et une implantation d'arbres limitant ainsi la pollution visuelle.....</p> <p>vous en souhaitant bonne réception</p> <p>Cordialement</p>
2	<p><b>Date:</b> Thu, 26 Jan 2017 12:02:06 +0100 [26/01/2017 12:02:06 CET]</p> <p><b>De:</b> </p> <p><b>À:</b> enqueteur.liaisonroutiere@ville-leversoud.fr</p> <p><b>Objet:</b> Observations Liaison routière RD165-RD523</p> <p>A l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur,</p> <p>Suite à la lecture du Dossier d'enquête publique avant travaux de la liaison routière RD165-RD523, je tenais à vous faire part de mes remarques et/ou questions.</p> <p>1/ La vitesse envisagée de 70 km/h est trop importante. Il serait préférable de retenir une vitesse de 50 km/h. En effet, sur une longueur de 1,7 km la liaison comprend deux carrefours giratoires, un pont sur la voie ferrée et un carrefour en croix. Une vitesse maximale autorisée trop élevée comme 70 km/h</p>

entraîne forcément des accélérations et des freinages sources de nuisances sonores, olfactives et de la pollution supplémentaire. De plus si la bande multifonctionnelle (cycliste ?) n'est pas séparée physiquement de la chaussée automobile qui sera utilisée par des véhicules "poids-lourds", une vitesse de 70 km/h mettrait en danger les utilisateurs non motorisés de la liaison.

2/ Le croisement en croix en particulier avec une vitesse à 70 km/h est potentiellement très dangereux pour tous les types de véhicules et en particulier les véhicules non motorisés. N'est-il pas possible de remplacer ce croisement en croix par un carrefour giratoire ?

3/ Qu'est-il prévu pour le raccordement des voies "modes doux" au réseau "modes doux" déjà existant à chacune des extrémités de la liaison et en particulier concernant les pistes cyclables ?

4/ Qu'advient-il de la RD523 au niveau de son détournement vers le carrefour giratoire ?

Cordialement

Marc Coppolani  
34 Le Pruney  
38420 Le Versoud

3

**Date:** Mon, 30 Jan 2017 19:23:43 +0100 [30/01/2017 19:23:43 CET]

**De:** 

**À:** mairie@ville-leversoud.fr, enqueteur.liaisonroutiere@ville-leversoud.fr

**Objet:** SPAM, enquete liaison routière

Bonjour

Pratiquant le vélo pour le loisir mais aussi pour aller au travail à Grenoble, j'ai quelques remarques :

Lors de l'aménagement des rond-point et route j'espère que la place du vélo est prévu, c'est-à-dire des pistes cyclables adapté au vélo : peu sinueuse, pas d'obstacle (potelet au milieu bande glissante, bordure, végétation non adaptées...), enrobé de qualité, réservé uniquement au vélo, croisement dangereux signalé ...

Malheureusement dans le Grésivaudan de nombreuses pistes cyclables sont très mal adaptées au vélo travail et vélo sportif, imaginé par des bureaux d'étude n'ayant pas

	<p>l'expérience nécessaire pourtant il est simple de prendre un vélo et voir rapidement les problèmes mais bon il faut être sur le terrain et non dans les bureaux.</p> <p>Exemple : piste entre Brignoud et Colles, piste entre gymnase du lycée et collège, pas de piste entre la fin de la zi grand ile et le bois français</p> <p>Je reste à votre disposition pour aller faire un petit tour de vélo et j'espère que ce projet se fasse avec une réelle concertation.</p> <p><b>Christophe Faure</b></p>
4	
5	

**LES PAGES SUIVANTES CORRESPONDENT AU DOUBLE  
DU REGISTRE PAPIER VISIBLE A LA MAIRIE DE LE VERSOUD  
MIS A JOUR LE 03/02/2017**

28/1/2017

M. F. DAUILHE

180 rue LAMARTINE 38620 LE VERSOUD

Risque d'Accident au pont de la Batie  
en particulier venant de l'Auteroute et tournant  
sur la gauche.

il semble plus judicieux de prévoir un  
rond point en sortie du pont.

M. ADRAÏ 241, chemin de Retz S<sup>t</sup> Nazaire les Eyzies

Agriculteur

1. Est ce que l'emprise du chemin de débute  
est acquise ?

2. Est ce que le fossé sera rétabli ?

Nécessité de franchir le fossé pour faire un accès  
aux parcelles boisées 177.

3. Est ce que les nouvelles limites seront bornées  
avant le déménagement des travaux ?

4. Pourquoi autant de surfaces acquises au  
milieu du jour par rapport au projet présenté ?

Possibilité de restitution aux agriculteurs ?

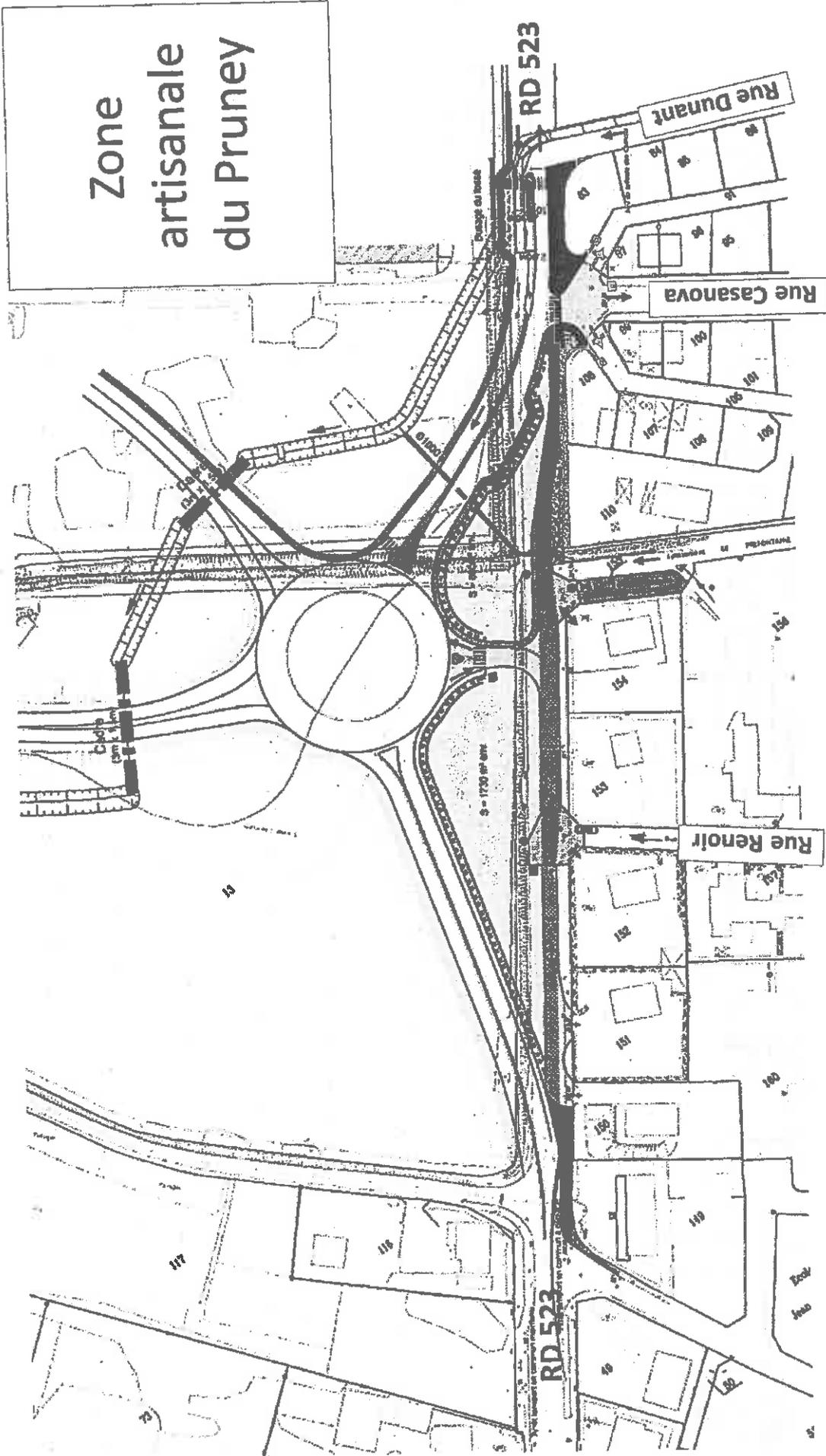
Haut

Le 28/01/2017 Patrick JANDOLIN, maire de Le Versoud

J'ai rencontré Monsieur l'Enquêteur ce matin. Ensemble  
nous avons discuté de la circulation dans le quartier du Puyay.  
Afin d'illustrer cette circulation et les conséquences sur la circulation  
interne du quartier une photocopie de l'aménagement et des  
sens de circulation a été jointe à ce cahier.

Haut

Zone  
artisanale  
du Pruney



M<sup>r</sup> GIACOMETTI Roger Président  
de L'ACCA Le Versoud (Chasse)

120 Rue de la Résistance 61350 Le Versoud

Vu l'impact sur la faune sauvage et la  
diversité espèces. Bien utile ce barreau  
ou le coût financier.

